INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

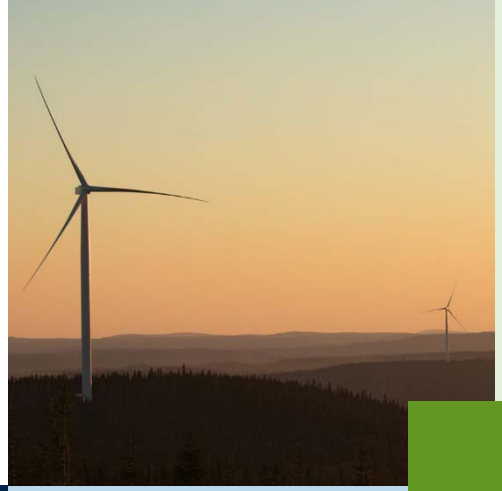

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

15 MAI 2018

DÉCLARATIONS USUELLES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent document. L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, telles que la production, les produits, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel prévus, les Flux de trésorerie disponibles prévus, et les coûts de projet estimés afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des Projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce document, d'autre part, sont expliqués dans la Notice annuelle de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état des marchés de capitaux; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, éoliens, solaires et des ressources géothermiques; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets, l'incertitude quant au développement de nouvelles installations; la variabilité de la performance des installations et les pénalités qui s'y rattachent; et la capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants moyennant des modalités et des conditions équivalentes.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, les lecteurs de ce document sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, les Flux de trésorerie disponibles et le Ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et n'ont pas de sens normalisé selon ces normes. Le « BAIIA ajusté » est défini comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux Projets potentiels. Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » visent le BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de ces mesures permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les « Flux de trésorerie disponibles » sont définis comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien nettes des produits de cessions, les remboursements prévus du capital sur la dette, les dividendes déclarés sur actions privilégiées et la portion des Flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de génération de trésorerie à long terme de la Société, tels que les coûts liés aux acquisitions réalisées (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou les gains réalisés sur les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir le taux d'intérêt sur la dette liée aux projets ou le taux de change sur les achats d'équipement. Le « Ratio de distribution » est défini comme étant les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les Flux de trésorerie disponibles. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS et que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme il est déterminé conformément aux IFRS.

La Société croit que ces indicateurs sont importants puisqu'ils fournissent à la direction et aux lecteurs des renseignements supplémentaires sur les capacités de production et de génération de trésorerie de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. Ces indicateurs facilitent également les comparaisons entre les périodes.

JEAN LA COUTURE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

- **Michel Letellier, MBA**

  Président et chef de la direction
  et membre du conseil d'administration

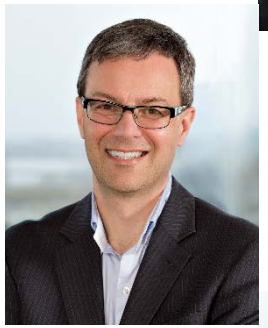

- **Jean Perron, CPA, CA**

  Chef de la direction financière

- **Nathalie Théberge, LL.B.**

  Vice-présidente – Affaires juridiques corporatives
  et secrétaire corporatif, et secrétaire de
  l'assemblée

DÉPÔTS AUX ARCHIVES

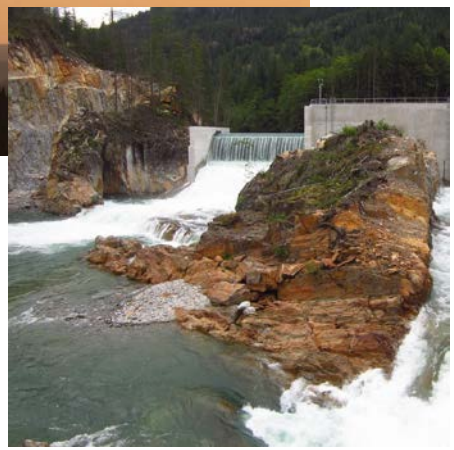

- **Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires**
- **Circulaire d'information de la direction – Sollicitation de procurations**
- **Formulaire de procuration**
- **Demande de rapports financiers**
- **Confirmation de Services aux investisseurs Computershare inc.**

RAPPORT DES SCRUTATEURS

- Désignation de **Martine Gauthier** et **Gale Demick** en tant que scrutateurs
- Lecture du rapport des scrutateurs
- Confirmation du quorum et ouverture de l'assemblée

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- Rapport de la direction
- Dépôt des états financiers consolidés audités et du rapport de l'auditeur
- Résolutions
- Allocution du président du conseil d'administration
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

JEAN PERRON, CPA, CA

CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS 2017

		2017	2016	Différence
Production	GWh	4 394	3 522	+ 25 %
Produits	M$	400	293	+ 37 %
BAIIA ajusté[1]	M$	299	216	+ 38 %
BAIIA ajusté proportionnel[1]	M$	308	224	+ 38 %
Bénéfice net	M$	20	32	- 38 %
Bénéfice net ajusté[1]	M$	16	29	- 44 %
Flux de trésorerie disponibles[1]	M$	87	76	+ 14 %
Ratio de distribution[1]		82 %	91 %	

[1] Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs.

PRÉVISIBILITÉ DE LA PRODUCTION

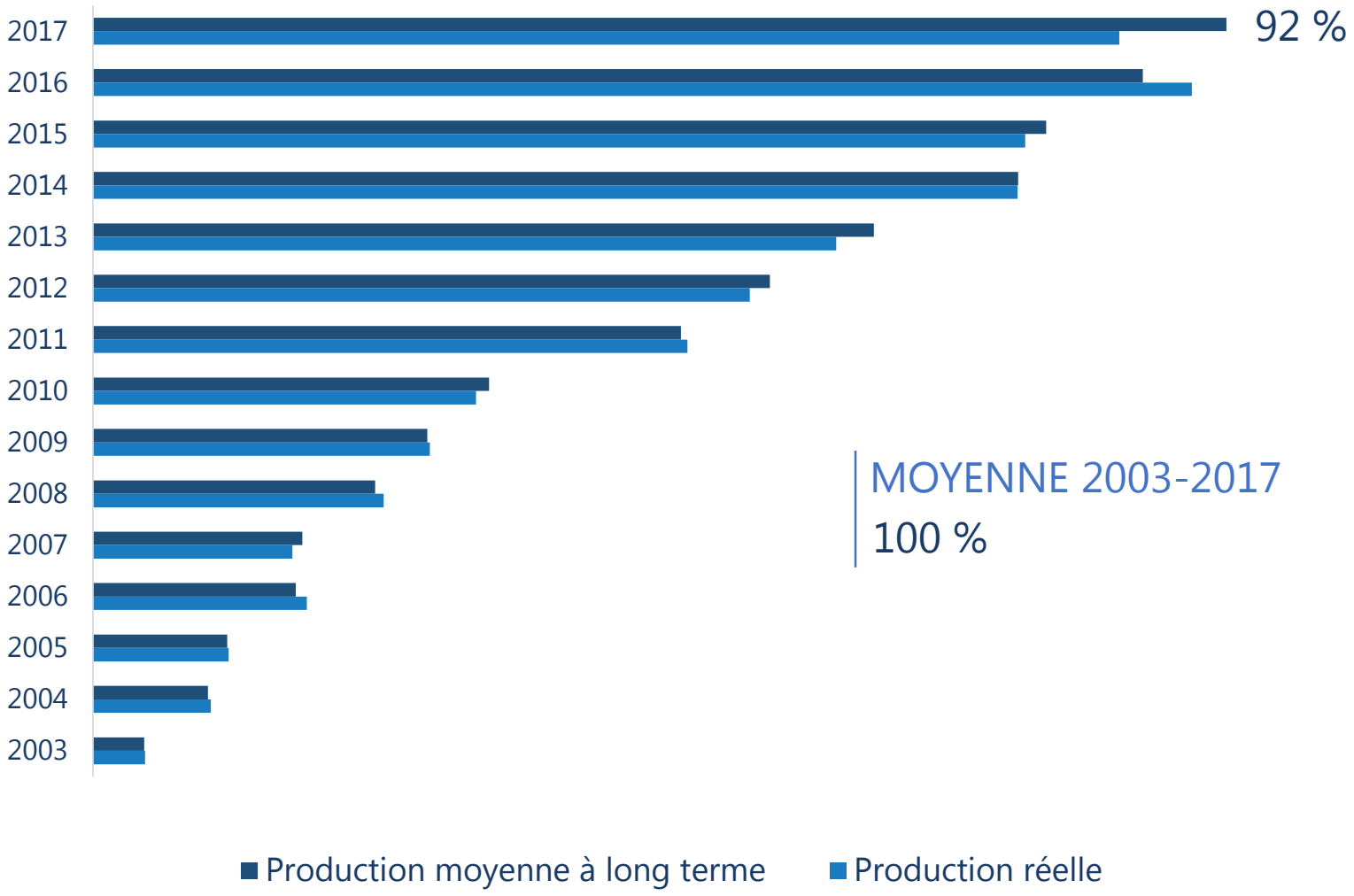

POSTES DE BILAN 2017

		2017	2016	Différence
Actif	M$	4 190	3 604	+ 16 %
Passif	M$	3 740	3 119	+ 20 %
Avoir des actionnaires	M$	450	485	- 7 %
Dette liée aux projets	M$	2 877	2 419	+ 19 %
Dette liée aux projets en proportion de la dette totale		91 %	93 %	

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 1ER TRIMESTRE 2018

		2018	2017	Différence
Production	GWh	1 136	722	+ 57 %
Produits	M$	118	75	+ 58 %
BAIIA ajusté[1]	M$	79	51	+ 56 %
BAIIA ajusté proportionnel[1]	M$	85	53	+ 59 %
Perte nette	M$	(15)	(2)	- 584 %
Perte nette ajustée[1]	M$	(8)	(6)	- 24 %

[1] Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs.

MICHEL LETELLIER, MBA

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

CAPACITÉ AUGMENTÉE D'ALIMENTER UN RÉSEAU PLUS VASTE

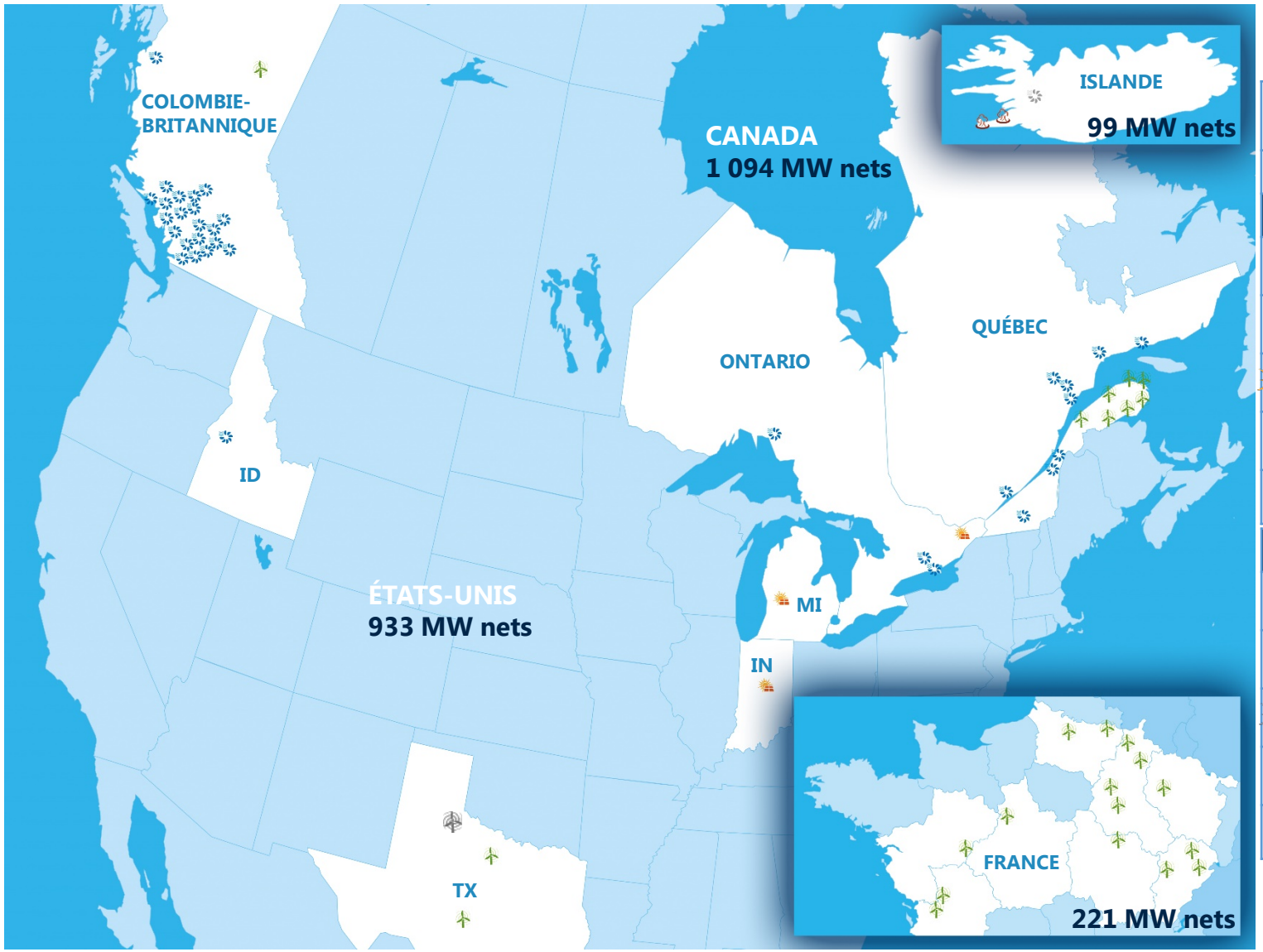

	NB DE SITES	CAPACITÉ (MW) NETTE	CAPACITÉ (MW) BRUTE
EN EXPLOITATION			
	34	722	1 029
	25	773	1 629
	3	53	54
	2	94	174
	64	**1 642**	**2 886**
EN CONSTRUCTION			
	1	5	10
	1	350	350
	-	-	-
	-	-	-
	2	**355**	**360**

REVUE 2017
ET
PERSPECTIVES 2018

Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires
15 mai 2018

INNERGEX

MISE EN SERVICE DE UPPER LILLOOET RIVER (T1 2017) ET DE BOULDER CREEK (T2 2017)

Upper Lillooet River (81,4 MW)

Boulder Creek (25,3 MW)

OUVERTURE D'UN BUREAU RÉGIONAL À LYON, EN FRANCE (T1 2017)

ACQUISITIONS ET MISES EN SERVICE FRANCE 2017

- **T1 – Acquisition de Yonne (44 MW)**
- **T2 – Acquisition de Rougemont-1 (36,1 MW), Rougemont-2 (44,5 MW) et Vaite (38,9 MW)**
- **T3 – Acquisition de Plan Fleury (22 MW) et Les Renardières (21 MW)**
- **T3 – Mise en service de Plan Fleury**
- **T4 – Mise en service de Rougemont-2 et Les Renardières**

OUVERTURE D'UN BUREAU RÉGIONAL À SAN DIEGO, AUX ÉTATS-UNIS (T3 2017)

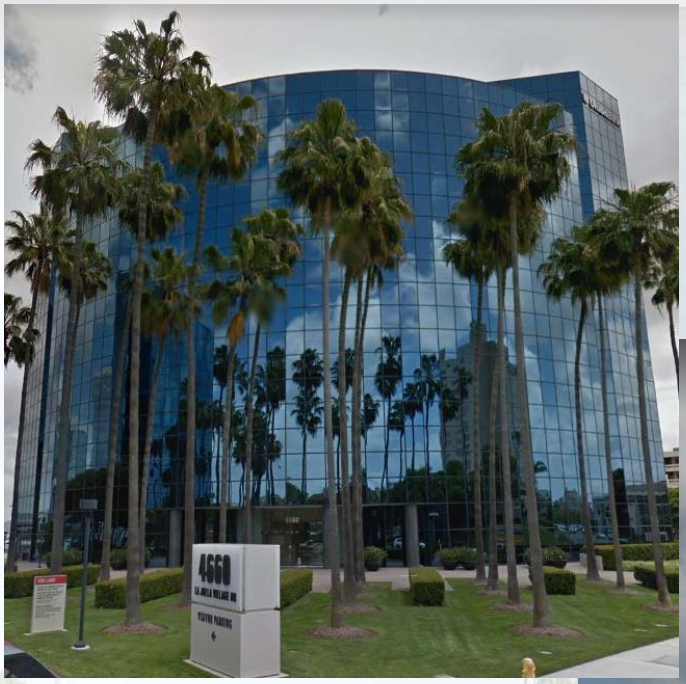

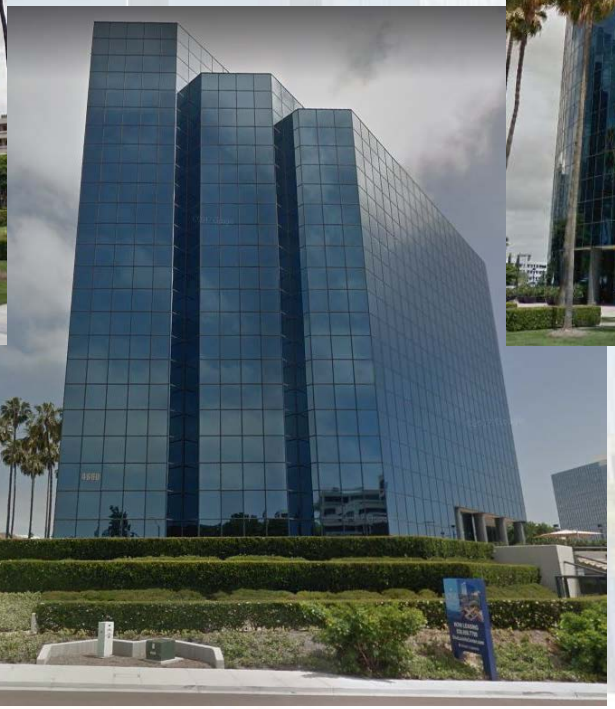

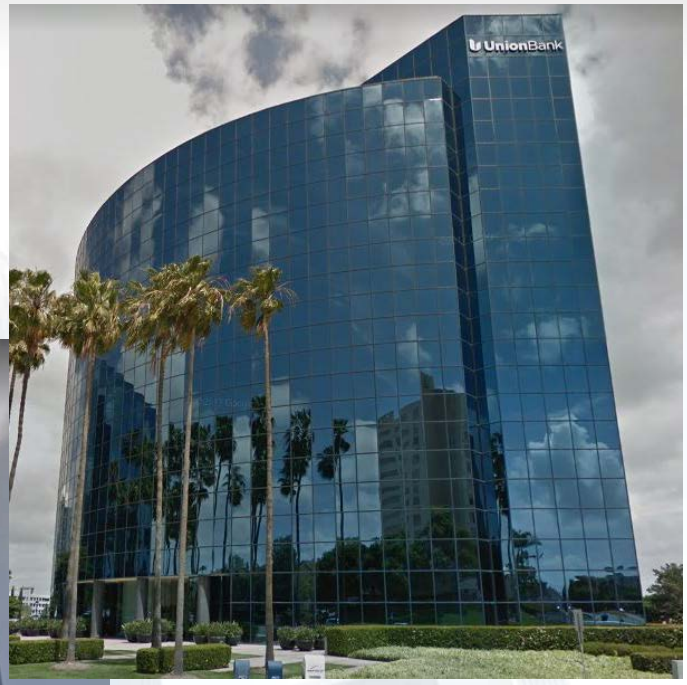

RENOUVELLEMENT DES CAÉ DE SAINT-PAULIN ET WINDSOR (T4 2017)

ACQUISITION D'ALTERRA POUR 1,1 MILLIARD $ T1 2018

835 MW nets
de projets en exploitation et en développement

336 MW nets
de projets à un stade avancé de développement

+3 500 MW nets
de projets potentiels

DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE AVEC FORTE PRÉSENCE AUX ÉTATS-UNIS

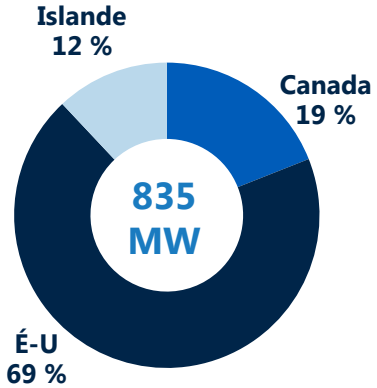

MÉLANGE ATTRAYANT DE SOURCES D'ÉNERGIE

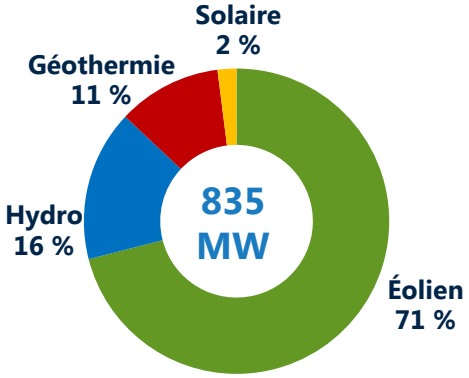

BASE SOLIDE DE PROJETS EN EXPLOITATION AVEC UN GRAND RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT

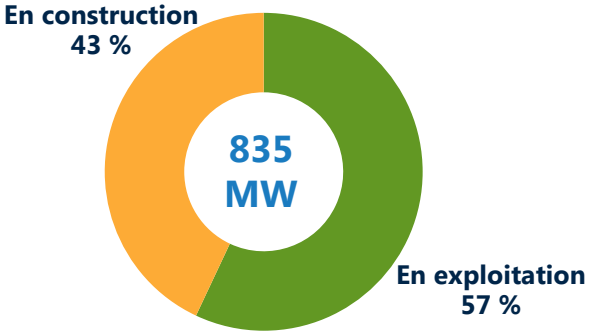

Note : Alterra détient une participation de 54 % dans une filiale qui détient une participation de 30 % dans le *Blue Lagoon Geothermal Spa and Resort* situé en Islande. Innergex a l'intention d'examiner la propriété future de cet actif non stratégique.

AJOUT DE LA GÉOTHERMIE À NOTRE PORTEFEUILLE D'ACTIFS

Cette page contient une vidéo dont l'affichage est impossible dans ce document

MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN FLAT TOP (T1 2018)

- **Innergex détient un intérêt de commanditaire de 51 % dans le parc éolien de 200 MW**
- **100 % de la production sera vendue au réseau électrique ERCOT en vertu d'un contrat de produits de couverture de 13 ans qui débutera le 1er août 2018**
- **Financement d'équité fiscale de 211,3 M$ US de la part de grands investisseurs corporatifs américains**

RENOUVELLEMENT DES CAÉ POUR WALDEN NORTH ET BROWN LAKE (T2 2018)

- **Innergex détient des intérêts de 100 % dans Brown Lake (7,2 MW)**
- **Innergex détient 51 % de la centrale hydroélectrique Walden North (16,0 MW). Sekw'el'was Cayoose Creek Band détient les 49 % restants**
- **Les deux CAÉ ont été signés avec BC Hydro et sont effectifs pour 40 ans en date du 1er avril 2018**

SIGNATURE D'UN CAÉ DE 12 ANS POUR LE PROJET ÉOLIEN FOARD CITY AU TEXAS (T2 2018)

- **Innergex détient des intérêts de 100 % dans le projet éolien**
- **Un affilié de Luminant a signé un CAÉ pour 300 MW pendant 12 ans à partir de la date de mise en service commerciale du parc éolien**
- **Foard City devrait atteindre les 350 MW lorsque le projet sera complété**
- **La construction devrait débuter en T4 2018 pour une mise en service commerciale en T3 2019.**

ACQUISITION DES INTÉRÊTS DE LEDCOR POWER DANS TROIS CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES (T2 2018)

- Innergex détient maintenant 100 % des centrales Fitzsimmons Creek, Boulder Creek et Upper Lillooet River, qu'elle exploite déjà
- Ajout de 38 MW à la puissance installée nette d'Innergex
- CAÉ pour des périodes restantes allant de 32 à 39 ans
- Augmentation du portefeuille de projets potentiels d'Innergex

CHILI : UN PAYS ATTRAYANT POUR L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- **Engagement ferme à générer 20 % d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2025 (8 % en 2015)**
  - **Objectif : générer 70 % d'ici 2050**
- **Dépendant de l'importation de charbon, combustibles fossiles et de gaz naturel**
- **Fort potentiel de croissance de la consommation d'électricité**
  - **Consommation d'électricité par habitant actuelle très faible pour un pays industrialisé**
  - **Reprise des activités minières prévue dans les prochaines années (représentant environ 30 % du PIB chilien et grande consommation d'électricité)**
- **Coût de production marginal attrayant**

Génération SIC (GWh) et évolution des coûts marginaux à court terme ($US / MWh)

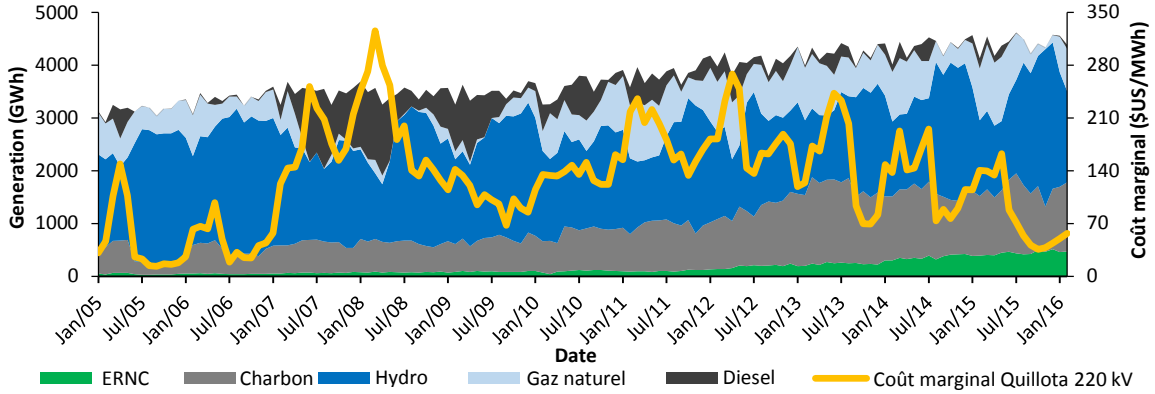

PARTENARIAT AVEC ENERGÍA LLAIMA, CHILI (T2 2018)

- **Pour acquérir une participation de 50 % dans la société pour un engagement total de 110 M$ US à investir sur une période de 3 ans**
  - **80 M$ US pour le projet Duqueco**
  - **10 M$ US pour obtenir du financement**
  - **10 M$ US pour le fonds de roulement d'Energía Llaima**
  - **10 M$ US à être investis dans les prochaines années**

- **Energía Llaima détient des intérêts dans :**
  - **Deux installations en exploitation [centrale hydroélectrique Guyacan (12 MW) et centrale solaire thermique Pompa Elvira (34 MW)]**
  - **Deux projets en développement [centrales hydroélectriques Central Fontera (109 MW) et Central El Canelo (16 MW)]**
  - **Plusieurs projets potentiels à des stades préliminaires de développement**

ACQUISITION DU PROJET DUQUECO AU CHILI (T2 2018)

- En partenariat avec Energía Llaima
- Sélectionnée dans un processus d'appel d'offres
- Prix d'achat d'environ 210 M$ US, net d'environ 10 M$ US d'encaisse
  - Financement de 140 M$ US par Itaú
  - Participation nette d'Innergex de 80 M$ US plus 10 M$ US pour sécuriser le financement

- Le projet Duqueco inclut deux centrales hydroélectriques :
  - Mampil (55 MW)
  - Peuchen (85 MW)
  - Avec un réservoir en amont pour une régulation de 4 heures à pleine capacité

ENERGÍA LLAIMA, CHILI
T2 2018

Cette page contient une vidéo dont l'affichage est impossible dans ce document

OBJECTIFS POUR 2018

Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires
15 mai 2018

INNERGEX

PUISSANCE
CAPACITÉ INSTALLÉE

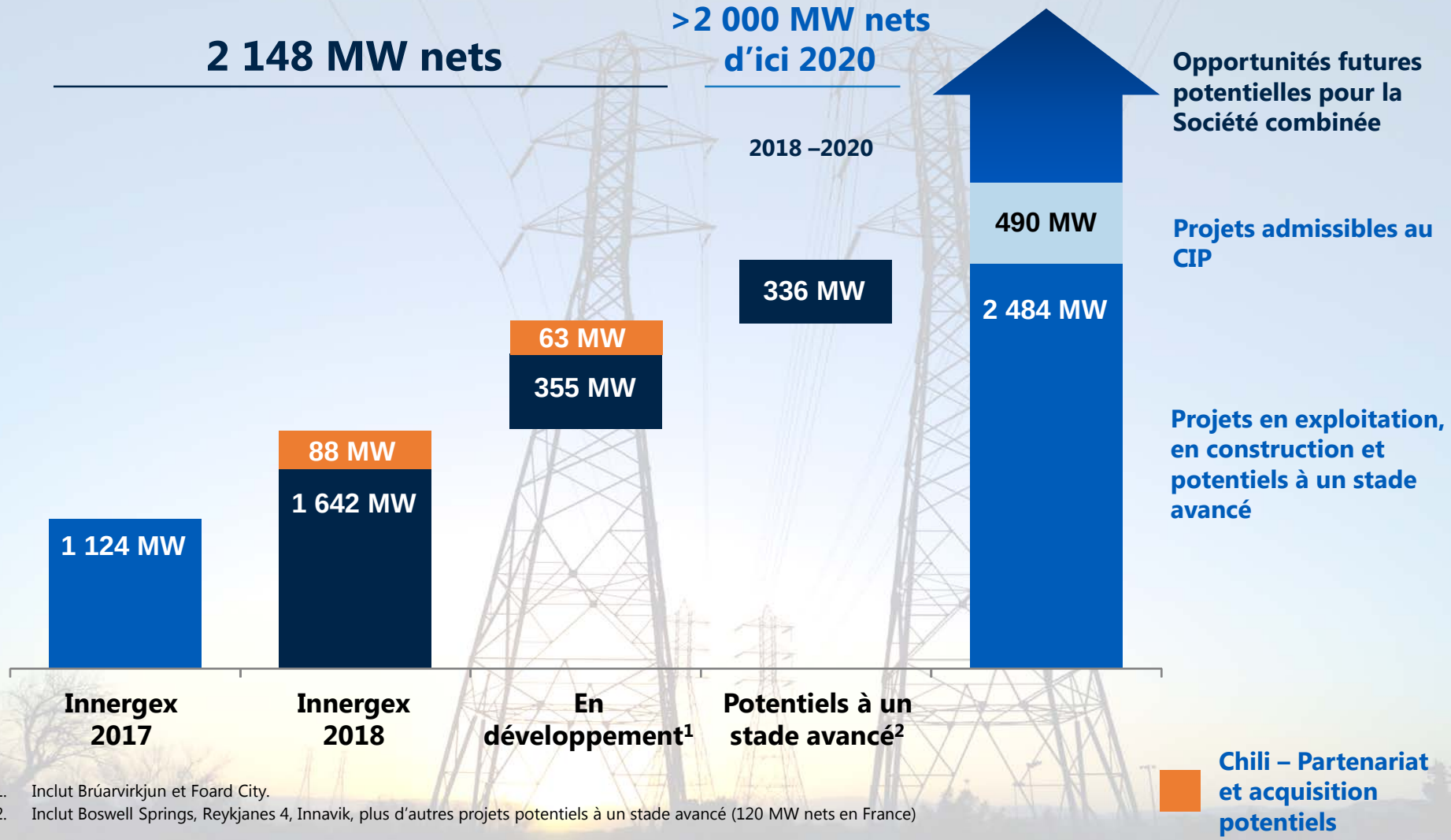

1. Inclut Brúarvirkjun et Foard City.
2. Inclut Boswell Springs, Reykjanes 4, Innavik, plus d'autres projets potentiels à un stade avancé (120 MW nets en France)

PERFORMANCE
PRÉVISIONS 2018

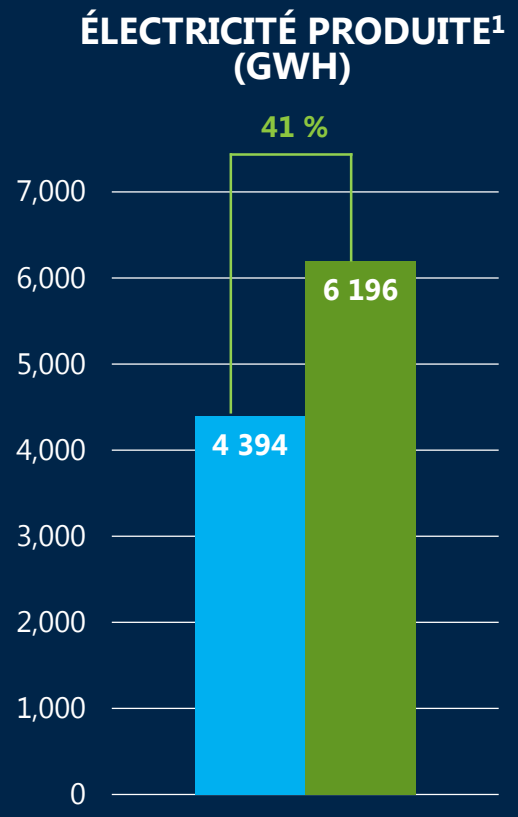

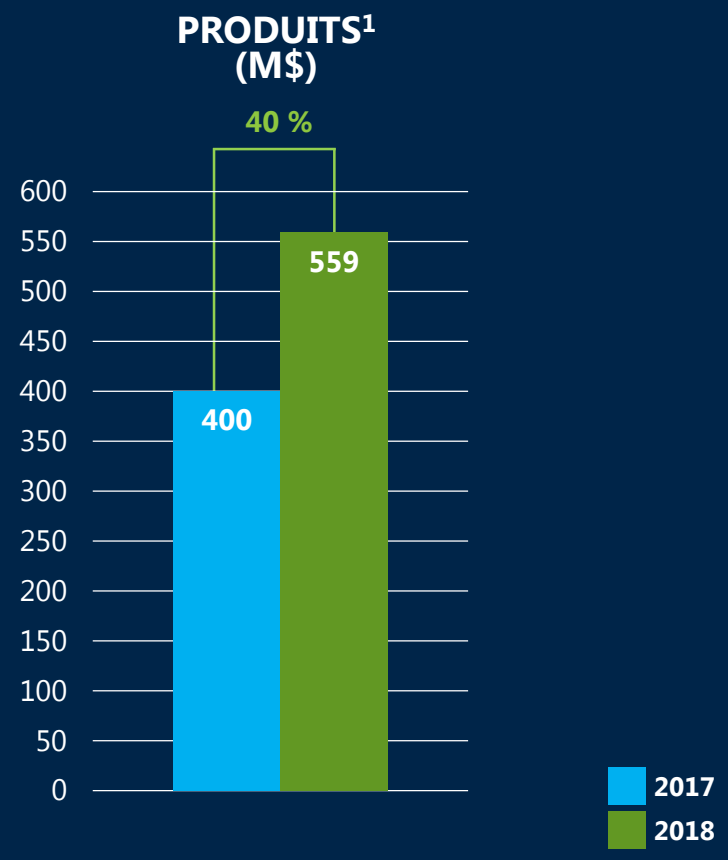

[1]Ces estimations ont été publiées dans le rapport annuel 2017, paru le 21 février 2018, et reflètent l'acquisition d'Alterra finalisée le 6 février 2018 et la contribution de Flat Top lors de sa mise en service le 27 mars 2018. Elles excluent toute acquisition potentielle ou autres occasions de développement.

PERFORMANCE
PRÉVISIONS 2018

BAIIA AJUSTÉ[1-2] (M$)

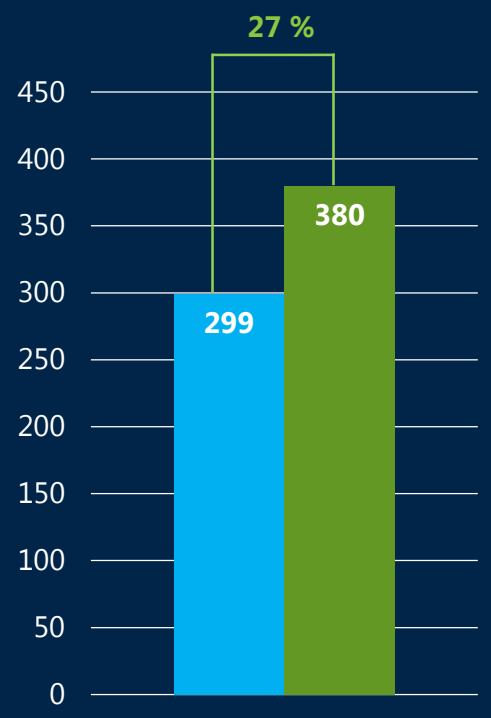

BAIIA AJUSTÉ PROPORTIONNEL[1-2] (M$)

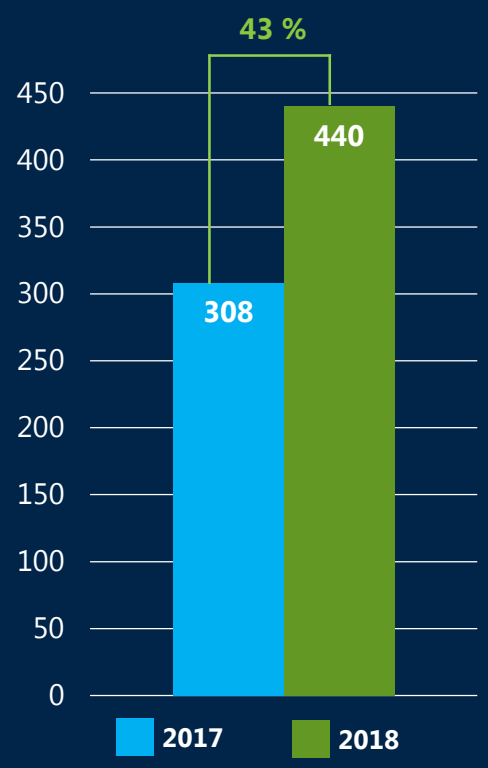

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES[1-2] (M$)

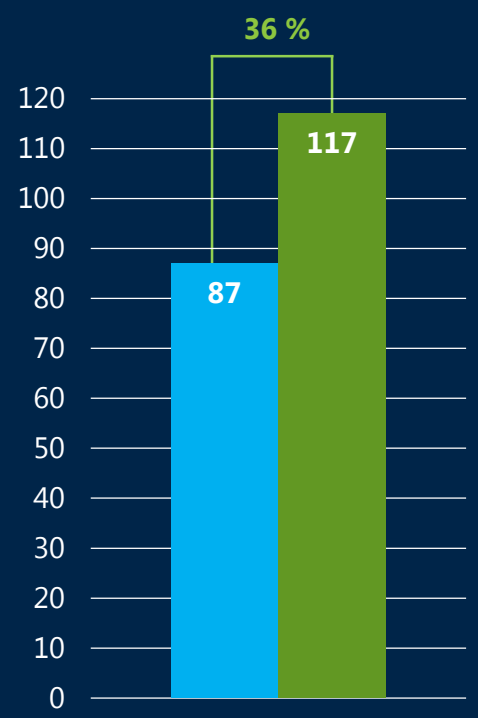

Notre croissance est importante et mesurable

[1] Les chiffres de 2017 sont basés sur les résultats financiers au 31 décembre 2017. Les estimations de 2018 ont été publiées dans le rapport annuel 2017, paru le 21 février 2018, et reflètent l'acquisition d'Alterra et la mise en service du parc éolien Flat Top le 27 mars 2018. Elles excluent les acquisitions potentielles ou autres opportunités de développement.
[2] Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs.

INTÉGRATION, CROISSANCE ET CONSTRUCTION

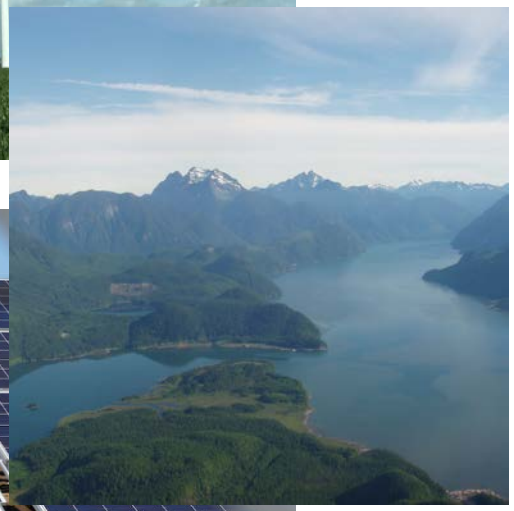

- Intégrer les activités d'Alterra
- Avancer les projets potentiels aux É-U.
- Poursuivre les occasions au Canada
- Percer le marché de l'Amérique latine
- Continuer notre croissance en France
- Débuter la construction de la centrale Brúarvirkjun (9,9 MW en Islande)
- Débuter la construction de Foard City (350 MW) aux États-Unis

CONCLUSION

JEAN LA COUTURE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

- **Dépôt des états financiers consolidés audités et du rapport de l'auditeur**

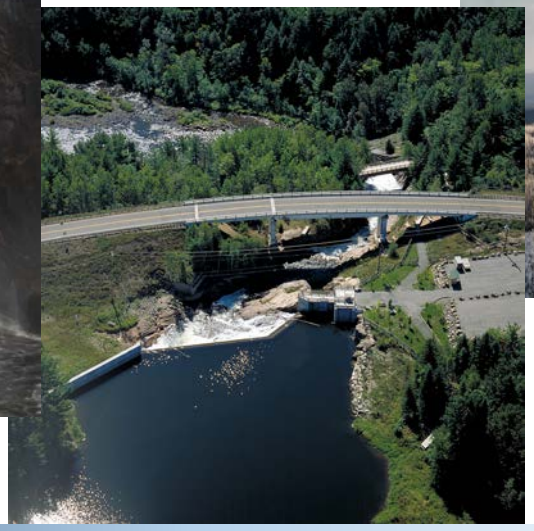

RÉSOLUTIONS

Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires
15 mai 2018

INNERGEX

RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ÉLECTION INDIVIDUELLE DES MEMBRES DU C.A.

- Jean La Couture
- Ross Beaty
- Nathalie Francisci
- Richard Gagnon
- Daniel Lafrance
- Michel Letellier
- Dalton McGuinty
- Monique Mercier

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DE L'AUDITEUR DE LA SOCIÉTÉ

- **Résolution nommant KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour agir à titre d'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination de son successeur, et autorisant le conseil d'administration de la Société à fixer sa rémunération.**

RÉSOLUTION SPÉCIALE POUR RÉDUIRE LE COMPTE EN CAPITAL DÉCLARÉ

IL EST RÉSOLU, À TITRE DE RÉSOLUTION SPÉCIALE, ce qui suit :

1. Le compte capital déclaré tenu à l'égard des actions ordinaires de la Société est réduit à 500 000 $ sans paiement ni distribution aux actionnaires de la Société.

2. Une somme égale à la différence entre le compte capital déclaré actuel tenu à l'égard des actions ordinaires de la Société et 500 000 $ est créditée au compte surplus d'apport tenu à l'égard des Actions ordinaires de la Société.

3. Même si la présente résolution spéciale a été dûment adoptée par les actionnaires de la Société, le Conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion exclusive et sans autre approbation des actionnaires de la Société, révoquer la présente résolution spéciale à tout moment jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires avant d'effectuer cette réduction du capital déclaré et choisir de ne pas agir conformément à la présente résolution spéciale ou de ne pas la mettre en œuvre.

4. N'importe quel administrateur ou dirigeant de la Société est par les présentes autorisé, au nom et pour le compte de la Société, à signer et remettre tous les documents et prendre toutes les autres mesures qui, de l'avis de cet administrateur ou dirigeant, peuvent être nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre la présente résolution spéciale et les affaires autorisées par les présentes, cette décision étant attestée de façon définitive par la signature et la remise de ces documents et la prise d'une telle mesure

RÉSOLUTION SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- **Résolution sur une base consultative, pour ne pas diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, concernant l'approche de la rémunération des membres de la haute direction telle qu'elle est divulguée dans la circulaire d'information de la Société**

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires
15 mai 2018

INNERGEX

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires
15 mai 2018

INNERGEX

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Principales hypothèses	Principaux risques et incertitudes
PRODUCTION PRÉVUE Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation (PMLT). Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines, pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et la dégradation prévue des panneaux solaires, et pour les centrales d'énergie géothermique, les ressources géothermiques passées, l'épuisement des ressources géothermiques au fil du temps, la technologie utilisée et la perte d'énergie potentielle avant la livraison. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée. La Société estime la PMLT consolidée en additionnant la PMLT prévue de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats (exclut Dokie, East Toba, Flat Top, Jimmie Creek, Kokomo, Montrose Creek, Shannon, Spartan, Umbata Falls et Viger-Denonville comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence).	Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes, solaires et géothermiques et de la production d'électricité connexe Variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires et des ressources géothermiques Épuisement naturel des ressources géothermiques Défaillance du matériel ou activités d'exploitation et d'entretien imprévues Catastrophe naturelle
PRODUITS PRÉVUS Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison, sauf dans le cas de la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Les produits des installations de HS Orka fluctuent également en fonction du prix de l'aluminium, puisque certains des CAÉ sont liés à ce prix. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation. Sur une base consolidée, la Société estime les produits annuels en additionnant les produits prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats (exclut Dokie, East Toba, Flat Top, Jimmie Creek, Kokomo, Montrose Creek, Shannon, Spartan, Umbata Falls, Viger-Denonville et le spa Blue Lagoon comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence).	Niveaux de production inférieurs à la PMLT en raison principalement des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité Taux d'inflation moins élevé que prévu Variations du prix d'achat de l'électricité au renouvellement d'un CAÉ
BAIIA AJUSTÉ PRÉVU Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en soustrayant des produits estimés les charges d'exploitation annuelles prévues, qui sont constituées principalement des salaires des opérateurs, des primes d'assurance, des charges liées à l'exploitation et à l'entretien, des impôts fonciers, des redevances et des coûts de l'électricité (s'il y a lieu); à l'exception des charges d'entretien et des coûts de l'électricité, ces charges sont prévisibles et relativement fixes et varient essentiellement en fonction de l'inflation. Sur une base consolidée, la Société estime le BAIIA ajusté annuel en additionnant le résultat opérationnel prévu de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats (à l'exclusion de Dokie, East Toba, Flat Top, Jimmie Creek, Kokomo, Montrose Creek, Shannon, Spartan, Umbata Falls, Viger-Denonville et le spa Blue Lagoon comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence). Elle soustrait de ces résultats les frais généraux et d'administration prévus qui sont constitués principalement de salaires et de frais de bureau ainsi que les charges prévues liées aux Projets potentiels, lesquelles sont établies à partir du nombre de projets potentiels que la Société décide de développer et des ressources dont elle a besoin à cette fin.	Baisse des produits en raison principalement des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent Charges d'entretien imprévues
BAIIA AJUSTÉ PROPORTIONNEL PRÉVU Sur une base consolidée, la Société estime le BAIIA ajusté proportionnel annuel en additionnant le BAIIA ajusté prévu et la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et entreprises associées d'Innergex (Dokie, East Toba, Flat Top, Jimmie Creek, Kokomo, Montrose Creek, Shannon, Spartan, Umbata Falls et Viger-Denonville).	Baisse des produits en raison principalement des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent Charges d'entretien imprévues
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES PRÉVUS ET INTENTION DE PAYER UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL La Société estime les Flux de trésorerie disponibles prévus comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation prévus, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien prévues déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des Flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de génération de trésorerie à long terme de la Société, tels que les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou profits réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets ou le taux de change sur les achats d'équipement. La Société évalue le dividende annuel qu'il entend distribuer en fonction des résultats d'exploitation de la Société, des flux de trésorerie, des conditions financières, des clauses restrictives de la dette, des perspectives de croissance à long terme, de la solvabilité, des tests imposés en vertu du droit des sociétés pour la déclaration de dividendes et autres facteurs pertinents.	Un BAIIA ajusté inférieur aux attentes en raison principalement des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus, ainsi que de charges liées aux projets potentiels plus élevées que prévu Des coûts de projets supérieurs aux attentes en raison principalement de l'exécution par les contreparties et de retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets Risques réglementaires et politiques Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement Effet de levier financier et clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures Charges d'entretien imprévues Possibilité que la Société ne puisse déclarer ou payer un dividende

MESURES NON-IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, le bénéfice net ajusté, le flux de trésorerie disponible et le ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les Normes internationales d'information financière (IFRS), n'ont pas de définition normalisée prescrites par les IFRS et sont donc susceptibles de ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. De plus, ces indicateurs facilitent la comparaison des résultats pour différentes périodes.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document visent les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux Projets potentiels. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Les références à la « marge du BAIIA ajusté » dans le présent document visent le BAIIA ajusté divisé par les produits. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document visent le BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIAajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté proportionnel ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Les références à la « (Perte nette) Bénéfice net ajusté » visent le bénéfice net (la perte nette) de la Société auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : (profit net latent) perte nette latente sur instruments financiers, perte réalisée (profit réalisé) sur instruments financiers, charge (économie) d'impôt liée aux éléments ci-dessus, et quote-part du (profit net latent) de la perte nette latente sur les instruments financiers dérivés des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques, par exemple le risque de taux d'intérêt et le risque de change. La comptabilisation des dérivés selon les Normes internationales d'information financière exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché et que les variations de celle-ci soient inscrites au compte de résultat. L'application de cette norme comptable donne lieu à une volatilité importante des résultats découlant de l'utilisation des dérivés. La (Perte nette) Bénéfice net ajusté de la Société vise à éliminer l'incidence des règles de l'évaluation à la valeur de marché sur les instruments financiers dérivés sur les résultats de la Société. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que la (Perte nette) Bénéfice net ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Les références aux « Flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des Flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme tels que les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou profits réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets ou le taux de change sur les achats d'équipement. Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. Les lecteurs sont avisés que les Flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS.

Les références au « Ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les Flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance.

Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel et le bénéfice net ajusté ne doivent pas être interprétés comme un substitut au bénéfice net et que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, tel que déterminé conformément aux IFRS.